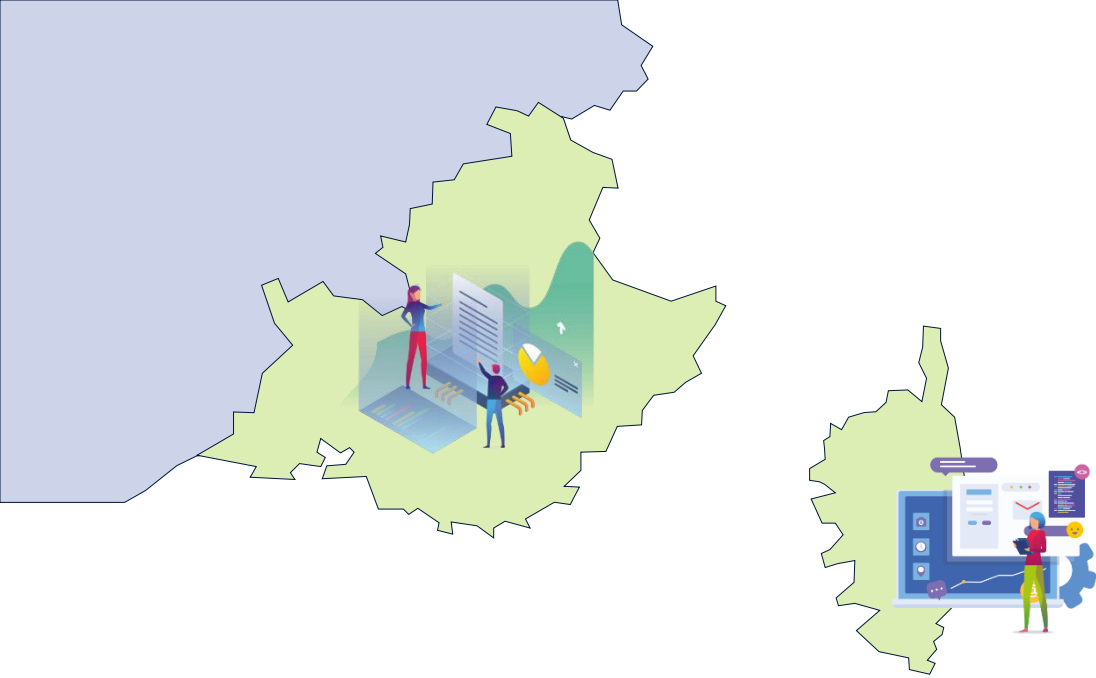
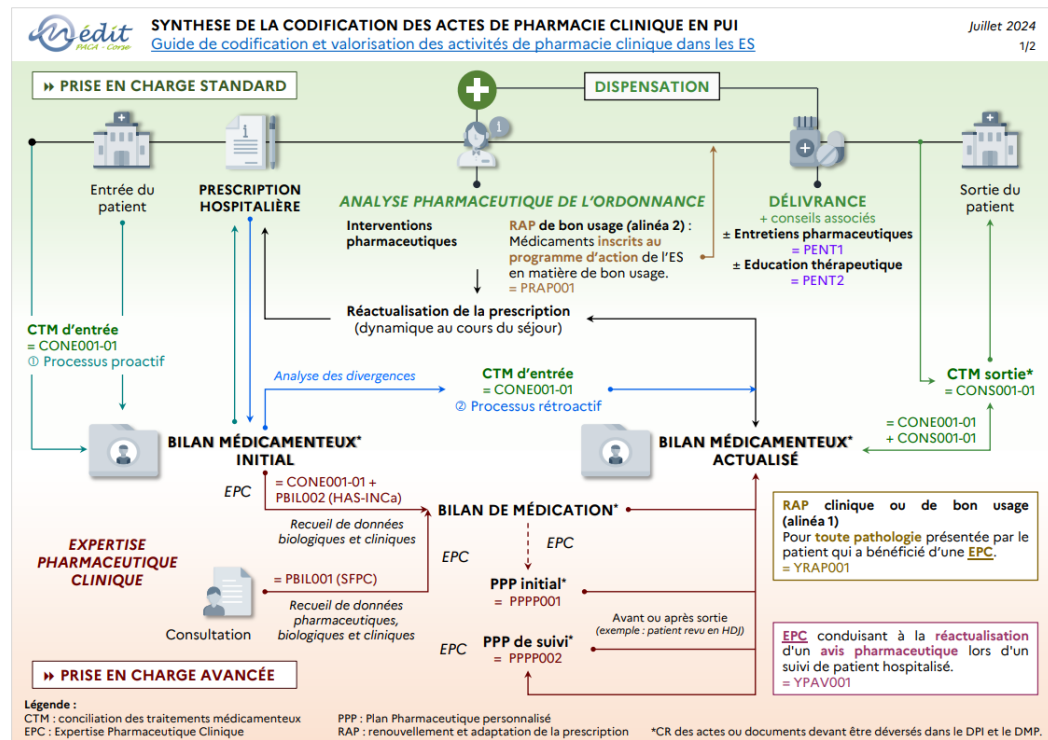




Présentation des travaux OMÉDIT PACA-Corse

Démarche d'analyse pharmaceutique de l'ordonnance, *Never Events*, démarche de CTM, bilans de médication et PPP, fiche réflexe RAP

Synthèse de la codification des actes de pharmacie clinique en PUI



SYNTHÈSE DE LA CODIFICATION DES ACTES DE PHARMACIE CLINIQUE EN PUI
Guide de codification et valorisation des activités de pharmacie clinique dans les ES

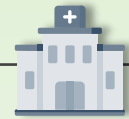
Juillet 2024
2/2

Les codes reliés à une action de pharmacie clinique suivent la nomenclature de l'OMÉDIT PACA-Corse. Pour être déversés dans le DMP, les documents produits doivent être rattachés au bon code LOINC.

Actions/actes	Codification des activités OMÉDIT PACA-Corse/SFPC	Documents/formulaires ± Code LOINC (matrice d'habilitation du DMP)
CTM ₂ proactive	CONE001-01	Fiche de recueil des médicaments par source d'information (DPI ou LAP/LAD) Bilan médicamenteux initial : 56445-0
CTM ₄ rétroactive	CONE001-01	Fiche de recueil des médicaments par source d'information (DPI ou LAP/LAD) Formulaire de conciliation médicamenteuse : 80820-4
CTM ₅	CONS001-01	Formulaire de conciliation médicamenteuse : 80820-4 Lettre de liaison à la sortie d'un établissement de soins : 11490-0 ou d'une structure sociale ou médico-sociale : 83981-1
Bilan de médication dans le parcours de santé du patient	PBIL001	CR de consultation pharmaceutique : 93024-8 Bilan médicamenteux mis à jour : 56445-0
Bilan de médication faisant suite à une CTM	PBIL002 avec une CONE ₂ codée précédemment	CR de consultation pharmaceutique : 93024-8 Bilan médicamenteux mis à jour : 56445-0
PPP initial	PPPP01 avec un PBIL codé précédemment	CR de consultation pharmaceutique : 93024-8 Bilan médicamenteux mis à jour : 56445-0
PPP de suivi	PPPP02 avec un PPP01 codé précédemment	CR de consultation pharmaceutique : 93024-8 Bilan médicamenteux mis à jour : 56445-0
Entretien pharmaceutique hors ETP	PENT1-XX	CR d'entretien pharmaceutique
Entretien pharmaceutique dans le cadre de l'ETP	PENT2-XX	CR d'entretien pharmaceutique
RAP par le pharmacien dans le cadre d'un programme d'actions de l'établissement	PRA001	Traçabilité LAP ou DPI Prescription
RAP par le pharmacien suite à une activité de pharmacie clinique définie à l'article R. 5126-10 du CSP	YRAP001	Traçabilité LAP ou DPI CR de consultation pharmaceutique : 93024-8 Bilan médicamenteux mis à jour : 56445-0 Prescription
EPC conduisant à la réactualisation d'un avis pharmaceutique lors d'un suivi de patient hospitalisé	YPAV001	CR de consultation pharmaceutique : 93024-8

Analyse pharmaceutique de l'ordonnance

» PRISE EN CHARGE STANDARD



Entrée du patient



PRESCRIPTION
HOSPITALIÈRE



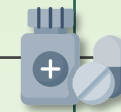
DISPENSATION



ANALYSE PHARMACEUTIQUE DE L'ORDONNANCE

Interventions
pharmaceutiques

RAP de bon usage (alinéa 2) :
Médicaments **inscrits au**
programme d'action de l'ES
en matière de bon usage.
= PRAP001



DÉLIVRANCE

+ conseils associés

± Entretiens
pharmaceutiques

= PENT1

± Education thérapeutique

= PENT2



Sortie du patient



À LA UNE

PERTINENCE, EFFICIENCE...

ACTIVITÉS ET THÉMATIQUES

COMITÉS TECHNIQUES

ÉVÈNEMENTS

ESPACE PATIENTS

L'OMÉDIT

NOUS CONTACTER

RECEVOIR LA NEWSLETTER

SITES D'INFORMATION



OUTILS

ANALYSE PHARMACEUTIQUE

- Démarche d'analyse pharmaceutique de l'ordonnance en établissement de santé et en établissement médico-social (OMÉDIT PACA-Corse, mai 2024)
- Fiche réflexe : analyse pharmaceutique des ordonnances (OMÉDIT PACA-Corse, mai 2024)
- Liste des médicaments à délivrance et surveillance particulière (OMÉDIT PACA-Corse, mai 2024)

CODIFICATION DES ACTIVITÉS

ENTRETIENS PHARMACEUTIQUES

RENOUVELLEMENT ET ADAPTATION

CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE

PHARMACIE CLINIQUE ET NUMÉRIQUE

TÉLÉSOINS / TÉLÉSANTÉ

Démarche d'analyse pharmaceutique de l'ordonnance



ANALYSE PHARMACEUTIQUE DE L'ORDONNANCE*

① INFORMATIONS SUR LE PRESCRIPTEUR

- Nom, Prénom, RPPS
- Spécialité, unité de soins, établissement (FINESS)



② INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUR LE PATIENT

- Nom, Prénom, date de naissance et sexe du patient
- Taille, poids, SC
- Débit de filtration glomérulaire (DFG)
- Etats physiologiques, pathologiques et antécédents pathologiques
- Allergies, hypersensibilités, intolérances aux substances actives et contre-indications aux excipients des médicaments
- Parturientes : date présumée d'accouchement et état de grossesse et d'allaitement



④ SI RÉDACTION D'IP

1. Structurer (Act-IP, SFPC)
 - Identification du **problème** : surdosage, sous dosage, IM, EI, NC RCP,
 - **Solution** proposée au prescripteur : ajout / arrêt / substitution / adaptation posologie,
 - Formulation claire de l'IP

2. Devenir de l'IP : acceptée, refusée, non lue

Possibilité de renouveler/adapter les prescriptions (en direct ou concerté) si protocole local

③ ANALYSER ET/OU VÉRIFIER



- Habilitation du prescripteur
- Posologies : doses, fréquences, heures et vitesses d'administration
- Durées de traitement et/ou dates d'arrêt
- Voies d'administration, modalités de dilution, forme galénique choisie
- Impact des interactions médicamenteuses et des incompatibilités connues à partir des données de l'ordonnance
- Impact des redondances (DCI ou classe pharmacologique)
- Erreurs de prescription et de calcul de doses
- Respect des protocoles thérapeutiques validés au sein de l'établissement
- Identifier les médicaments avec **surveillance et/ou dispensation particulière**
 - les never events (KCI inj, méthotrexate oral, anticoagulants oraux, insuline,) et liste des médicaments à risques
 - les médicaments potentiellement inappropriés (MPI) chez le sujet âgé
 - les médicaments à marge thérapeutique étroite (et tracer le suivi thérapeutique pharmacologique)
 - les médicaments nécessitant une surveillance pendant le traitement (ex : clozapine, isotrétinoïne, 5FU et capécitabine, mycophénolate, anti-épileptiques chez les femmes enfants et adolescentes, ...)
- Liste en sus MO : indications et code LES ou argumentaire si indication hors référentiel



⑤ STATUER SUR LA DELIVRANCE DE LA PRESCRIPTION

Contact direct prescripteur, soignants si nécessaire

Délivrance autorisée / Suspension de délivrance / Refus de délivrance

Valorisation des indicateurs 15 et 16 de l'UO Pharma

Fiche réflexe 02/05/2024 * L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance fait partie intégrante de l'acte de dispensation



Outil de formation sur les *Never Events*



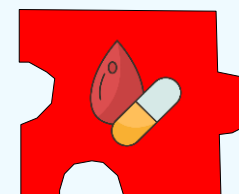
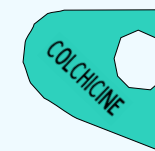
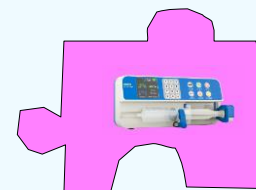
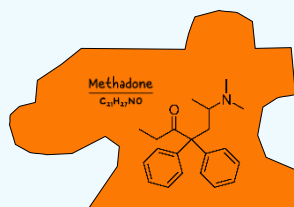
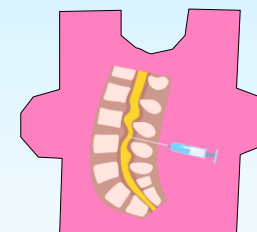
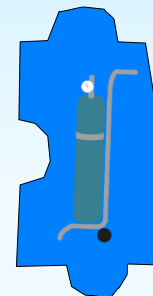
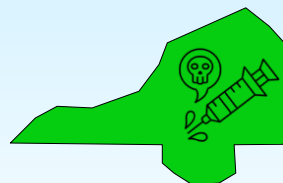
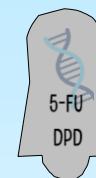
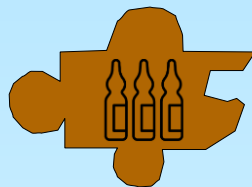
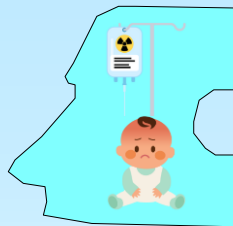
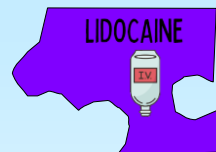
Connaissez-vous les 16 “Never Events” ?

Septembre 2024



Diapositive suivante



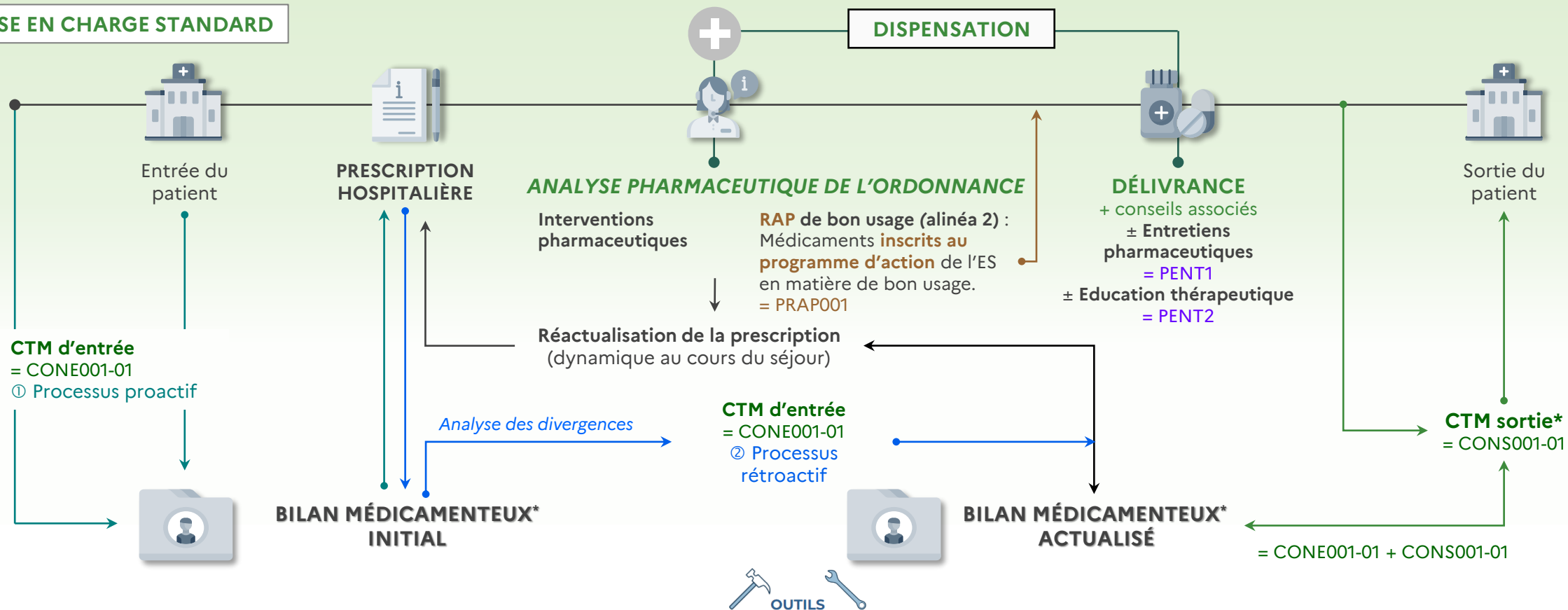


Terminer



Conciliation des traitements médicamenteux

» PRISE EN CHARGE STANDARD



CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE

- Démarche de conciliation des traitements médicamenteux en établissements de santé ou médico-social (OMéDIT PACA-Corse, juillet 2024)
- FICHE REFLEXE : Conciliation des Traitements Médicamenteux (OMéDIT PACA-Corse, juillet 2024)
- MODELES :
- Bilan médicamenteux & exemple (OMéDIT PACA-Corse, juillet 2024)
- Conciliation des traitements médicamenteux de sortie ou transfert & exemple (OMéDIT PACA-Corse, juillet 2024)

Démarche de conciliation des traitements médicamenteux en ES et ESSMS

1

Recueil de données

2

Formalisation du BM

3

Validation du BM

4

Partage et exploitation BM

Médecins ou pharmaciens diplômés (ou en formation), sages-femmes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, PPH

Pharmaciens, médecins, internes en pharmacie et médecine par délégation

DOCUMENTS PRODUITS :

- Bilan médicamenteux : modèle OMéDIT PACA-Corse, Juillet 2024
- Fiche de conciliation des traitements à l'admission (FCT) : modèle HAS, 2015
- Formulaire de conciliation de sortie : modèle OMéDIT PACA-Corse, Juillet 2024
- Intégration du formulaire de conciliation au volet médicamenteux de la lettre de liaison de sortie



Bilan médicamenteux

 [Lien](#)

Cher confrère, votre patient(e), né(e) le xx/xx/xx, a été hospitalisé(e) dans le service de XXX. Au cours de son séjour, il(elle) a bénéficié de la réalisation d'un bilan médicamenteux, qui correspond à la synthèse de tous les traitements pris et à prendre par le(a) patient(e). Vous trouverez ci-joint leur synthèse.

Moment de réalisation : ☐ Admission hospitalière ☐ En cours de séjour ☐ Sortie hospitalière ☐ HDJ / consultation externe

Sources consultées au cours du recueil de données :

- ☐ Patient
- ☐ Médecin traitant
- ☐ Spécialiste(s)
- ☐ Pharmacie d'officine
- ☐ Ordonnance(s)
- ☐ Médicaments apportés
- ☐ Entourage
- ☐ IDE
- ☐ EHPAD
- ☐ DP / DMP
- ☐ DPI
- ☐ Autre(s)

Autonomie du patient relative à la prise des traitements : ☐ Autonome ☐ Non autonome (aidant, IDE à domicile...)

Les traitements pris et à prendre par le(a) patient(e) sont les suivants :

BILAN MEDICAMENTEUX		
Libellé	Posologie	Commentaires
Modalités de prise, informations sur les modifications de traitements		
Dénomination commune, le dosage, la forme galénique, la voie d'administration	Dose, rythme d'administration (rythmes particuliers mensuel, hebdomadaire...) et date de fin (si prescription temporaire)	

Vaccinations : ☐ A jour ☐ Non connues ☐ A faire : DTP

Informations complémentaires (texte libre) :

/

« Evaluation de l'observance d'un traitement médicamenteux » – questionnaire Assurance maladie ([lien](#)) : ☐ Bon observant ☐ Non observant mineur ☐ Non observant

Réalisé par :		Fonction :		Date :	
Validé par :		Fonction :		Date :	

Bilan médicamenteux



MESURER & AMÉLIORER LA QUALITÉ

NOTE DE CADRAGE

Elaboration d'un bilan médicamenteux harmonisé et partagé

Validée par le Collège le 24 juillet 2024

Date de la saisine : 16 juin 2023 **Demandeur :** Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS)
Service(s) : Mission du numérique en santé (MNS) en lien avec le Service d'Evaluation et Outils pour la Qualité et la Sécurité des Soins (SEVOQSS)
Personne(s) chargée(s) du projet : pour la MNS : Philippe Zimmermann (chef de projet), Mirojane Mohammad (cheffe de projet), Julie Marc (adjointe à la cheffe de service) Corinne Collignon (cheffe de service) ; pour le SEVOQSS : Isabelle Alquier (cheffe de projet), Laetitia May (cheffe de service)

1. Présentation et périmètre

1.1. Demande

Dans la saisine du 16 juin 2023, la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) et la Direction générale de la santé (DGS) ont formulé une demande de construction d'un support unique, structuré et interopérable reprenant les éléments du bilan partagé de médication (ville) et du bilan médicamenteux effectué lors de la conciliation des traitements médicamenteux (hôpital), à savoir un bilan médicamenteux partagé. Ce bilan, harmonisé et unique, représenterait un support efficace d'échange et de partage d'informations entre les professionnels de santé exerçant en ville et les établissements de santé.

1.2. Contexte

La conciliation des traitements médicamenteux (CTM), effectuée dans un cadre hospitalier à l'entrée ou en sortie, a été définie par la Haute Autorité de santé dans son guide « [Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé](#) ». Bien qu'aucun texte réglementaire ne l'impose, la CTM est mise en œuvre dans les établissements de santé depuis 2010 avec le projet [High 5s medication reconciliation](#), piloté par la HAS en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé. La CTM repose sur le partage d'informations, une coordination pluriprofessionnelle et y associe le patient et les aidants. Elle s'effectue selon 4 étapes principales : le recueil d'informations, la synthèse d'informations, la validation du bilan médicamenteux, le partage et l'exploitation du bilan médicamenteux.

Formulaire de conciliation de sortie des traitements médicamenteux



Nom de l'établissement :

N° FINESS :

FORMULAIRE DE CONCILIATION DE SORTIE DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Identification patient : Nom/Prénom : Date de naissance : Identité Nationale de Santé (INS) :
Identifiant d'Episode du Patient (IEP) : Unité fonctionnelle (UF) responsable : Date d'entrée : Date de sortie :

Sources consultées au cours du recueil de données et contacts :
☐ Patient ☐ Spécialiste(s) ☐ Ordonnances(s) ☐ IDE ☐ Entourage ☐ DPI ☐ Autres (préciser) :
☐ Médecin Traitant ☐ Pharmacien d'officine ☐ DP ☐ EHPAD ☐ DMP ☐ Médicaments apportés

Autonomie du patient relative à la prise des traitements : ☐ Autonome ☐ Non autonome (aidant, IDE à domicile...)

BILAN MEDICAMENTEUX INITIAL		Statut arrêté, suspendu, modifié, poursuivi...	BILAN MEDICAMENTEUX DE SORTIE		COMMENTAIRES Modalités de prise, informations sur les modifications de traitements	Prescrit sur l'ordonnance de sortie
Libellé	Posologie		Libellé	Posologie		

Vaccinations : ☐ A jour ☐ Non connues ☐ A faire :

Informations complémentaires (texte libre) :

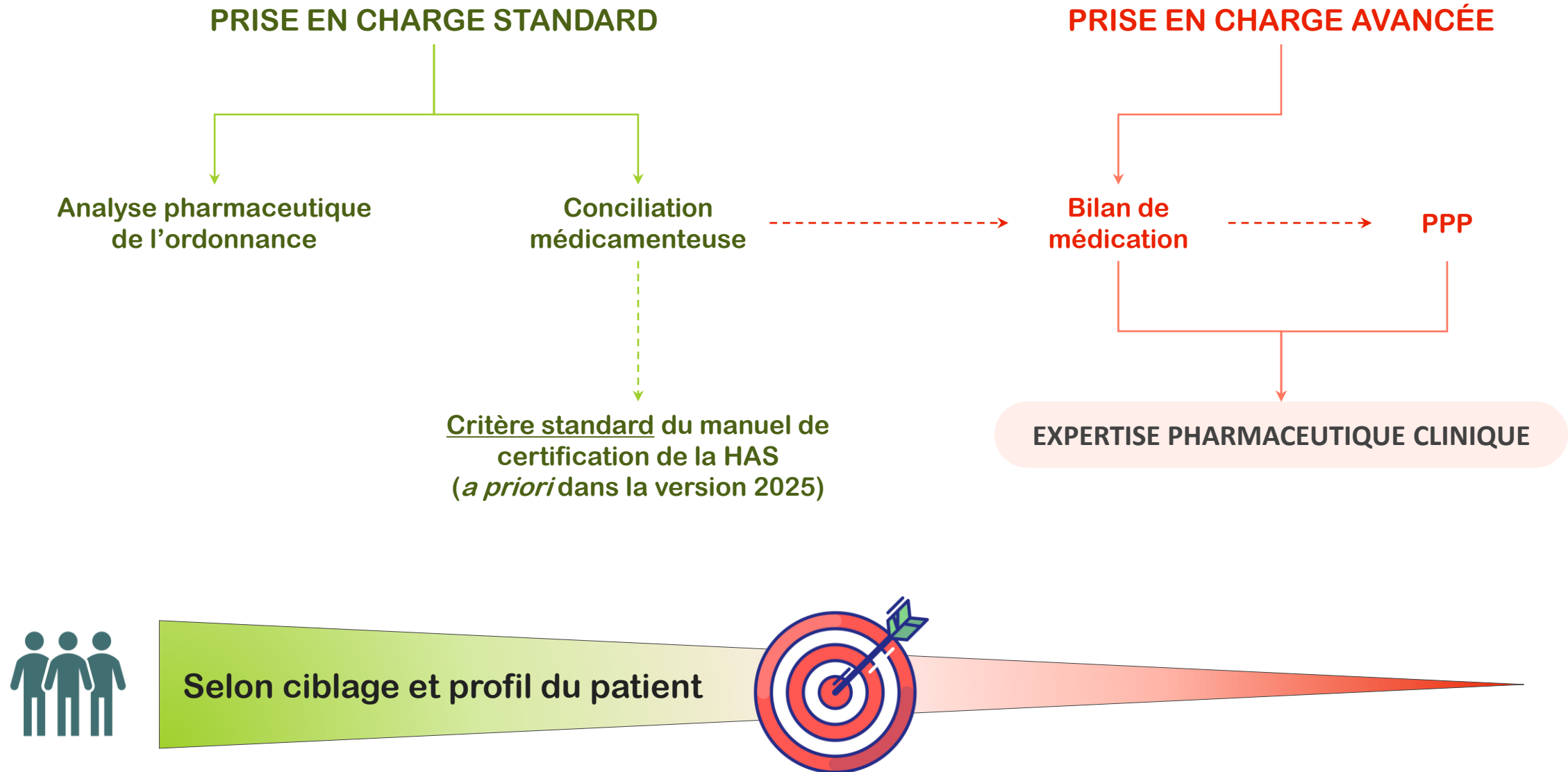
« Evaluation de l'observance d'un traitement médicamenteux » – questionnaire Assurance maladie (lien) : ☐ Bon observant ☐ Non observant mineur ☐ Non observant

Réalisée par : Fonction : Date :

Validée par : Fonction : Date :

 Juillet 2024 - Modèle proposé par l'OMÉDIT PACA-Corse

Différents niveaux de prise en charge





Démarche bilans de médication et plans pharmaceutiques personnalisés

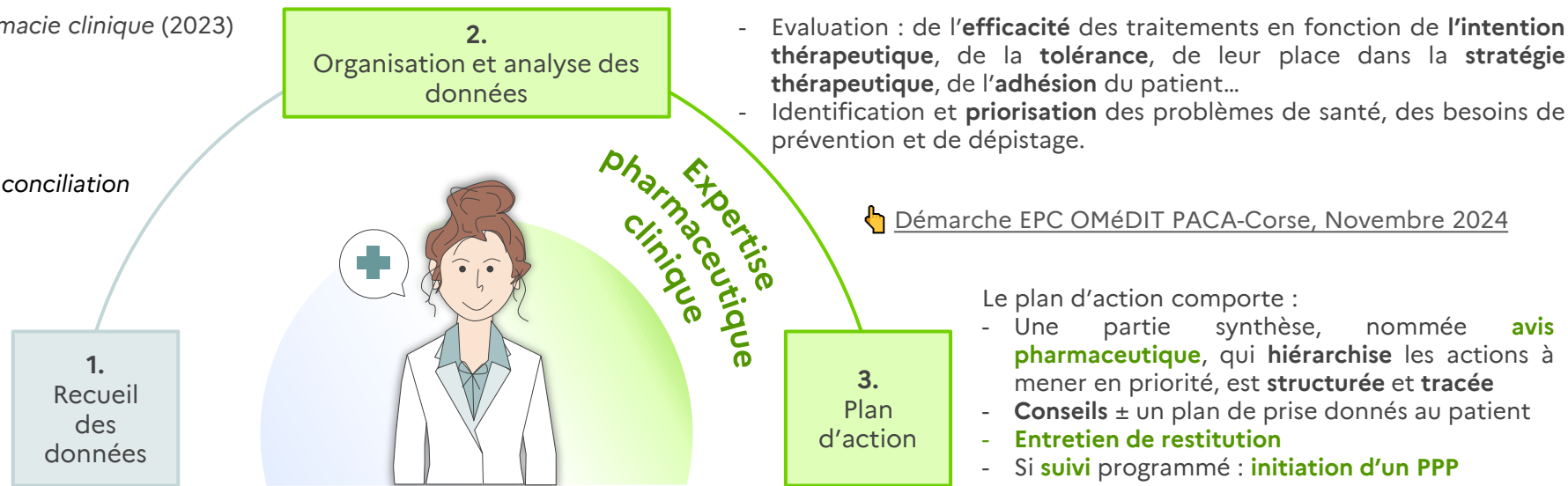
Déroulé d'un bilan de médication ou d'un PPP

👉 Autodiagnostic ANAP - Evaluer les activités de Pharmacie clinique (2023)

🔍 Activité complémentaire mais **distincte** de la conciliation médicamenteuse sur laquelle il peut s'appuyer.

- **Entretien de recueil structuré** (BPPC 2022)
- Approche holistique du patient

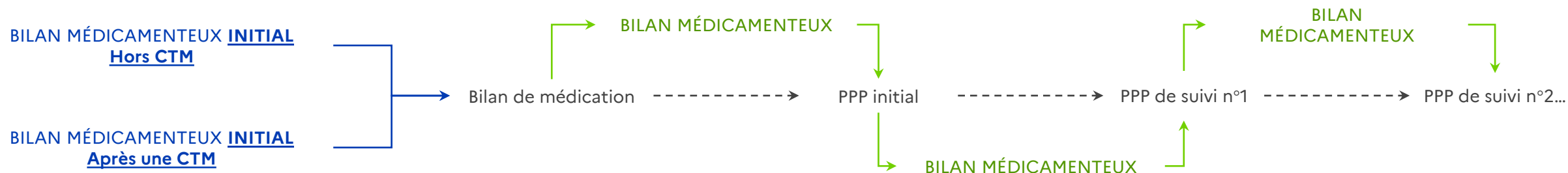
👉 Modèle de fiche de recueil de données (OMéDIT PACA-Corse, Novembre 2024)



👉 Modèle de compte rendu de consultation pharmaceutique (OMéDIT PACA-Corse, Novembre 2024)

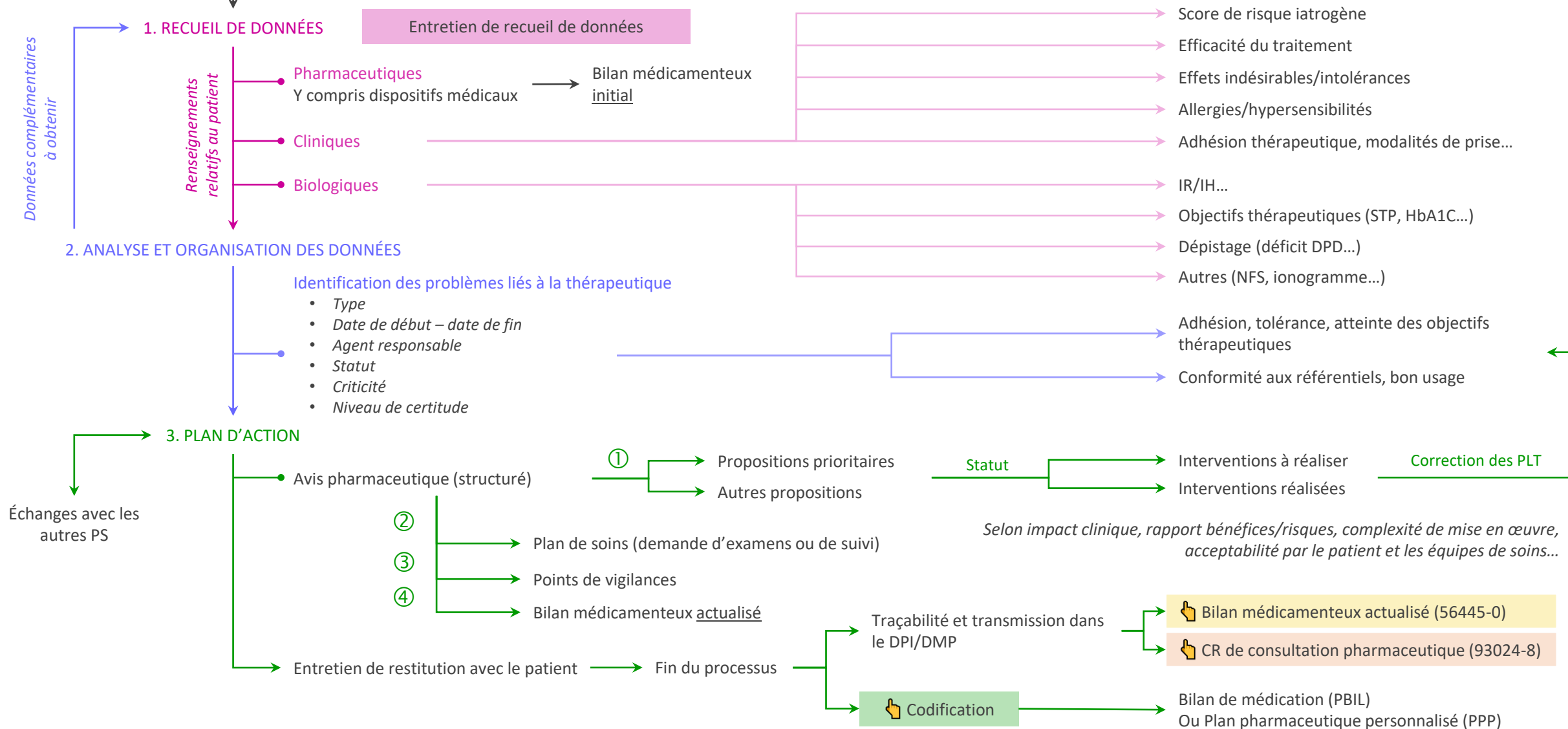
▶ Traçabilité DPI et DMP, ± par messagerie sécurisée.

🔍 Prise en charge médicamenteuse avancée du patient et réactualisation du bilan médicamenteux

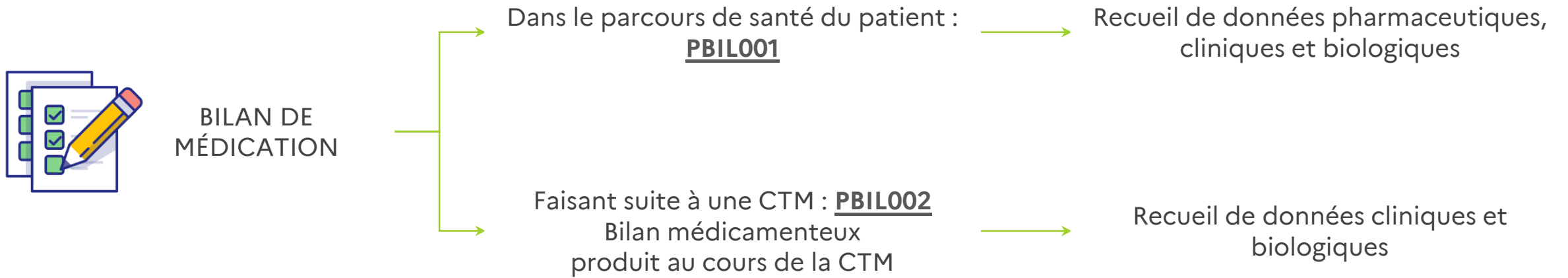


👉 Synthèse de la codification des actes de pharmacie clinique en PUI

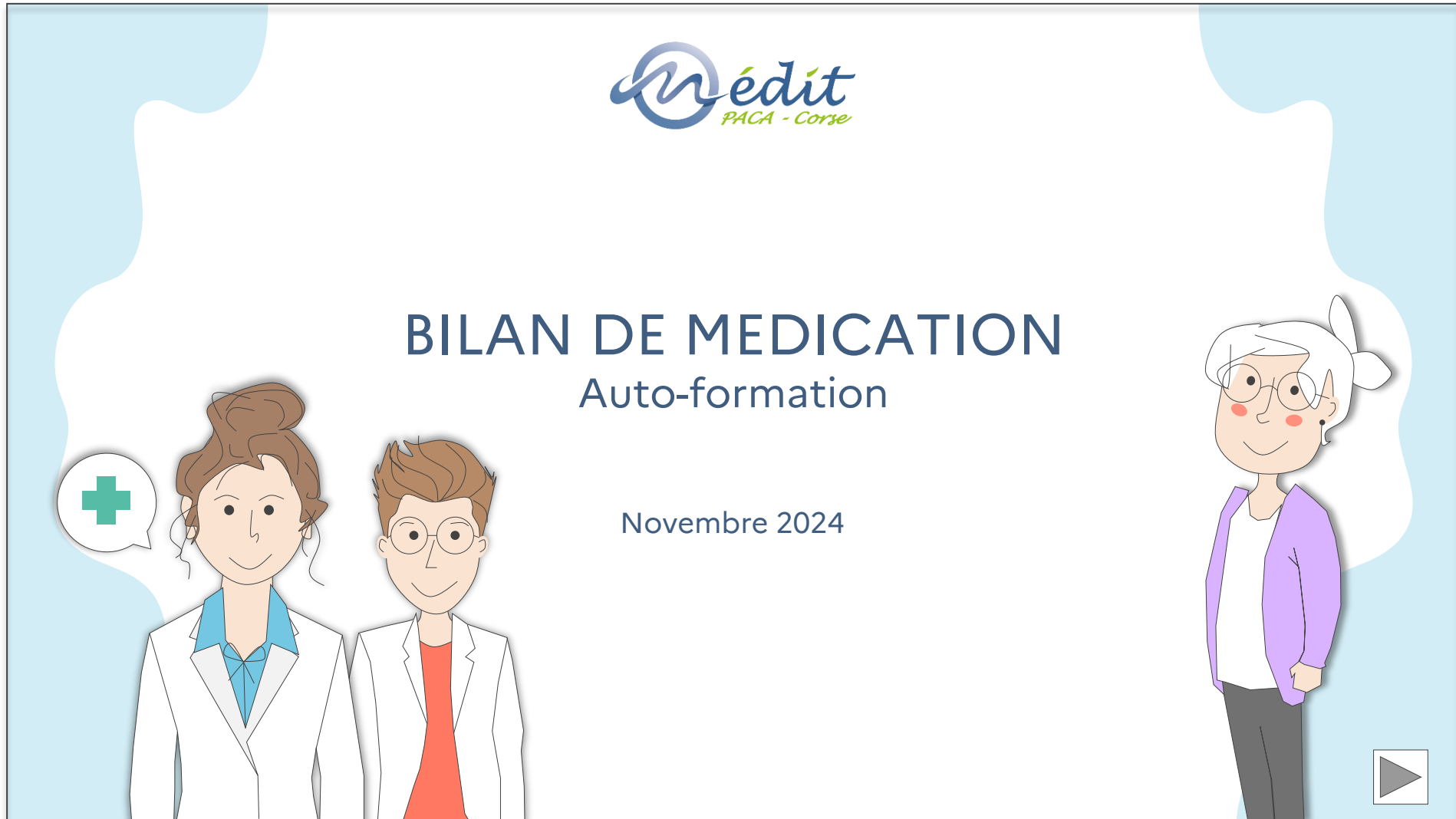
ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : équipes de soins, patients, parcours



Focus : codification bilan de médication



Contrairement au bilan médicamenteux effectué au cours d'une CTM, celui produit au cours du recueil de données dans le cas d'un bilan de médication (PBIL001 – Codification OMéDIT PACA-Corse/SFPC) n'est pas exploité pour une CTM et notamment d'une analyse des divergences avec la prescription médicale.



**FICHE RÉFLEXE : Arrêté du 21 février 2023 - Renouvellement et adaptation des prescriptions par les pharmaciens de PUI**

Juin 2024

Identification d'un **problème lié à la thérapeutique** (PLT) (clinique ou de bon usage) dans le cadre d'une **expertise pharmaceutique clinique** (Bilan de médication ou Plan pharmaceutique personnalisé)

**Alinéa 1**

Le **patient** répond aux critères définis dans le protocole local

NON

NON

Intervention pharmaceutique classique

OUI

Renouvellement et adaptation* des prescriptions possible pour l'ensemble des pathologies présentées par ce patient.
Les modalités de mise en œuvre (directe ou concertée) sont définies dans le protocole local en fonction du profil du pharmacien et du PLT

Prérequis :

Existence d'un protocole local validé en CME et par la direction de l'établissement. Le directeur de l'établissement est tenu de déclarer ce protocole auprès du directeur général de l'agence régionale de santé. Ce protocole définit :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte de mise en œuvre (services, patients et professionnels concernés) - Les critères d'inclusion - Les critères de non inclusion - Les modalités d'information au patient - Les modalités de mise en œuvre (directe ou concertée) en fonction : <ul style="list-style-type: none"> o Du profil du pharmacien et du PLT pour l'alinéa 1 o Du médicament et du PLT pour l'alinéa 2 | <ul style="list-style-type: none"> - La liste des renouvellements et adaptations thérapeutiques envisagés - Les conditions d'expérience professionnelle requises par profils (1,2,3) de pharmacien - L'organisation de l'établissement pour la mise en œuvre du protocole - Les principaux risques liés à la mise en œuvre du protocole. - Les indicateurs de suivi - Les références bibliographiques générales |
|---|---|

Identification d'un **problème lié à la thérapeutique** (PLT) de bon usage dans le cadre de l'**analyse pharmaceutique de l'ordonnance**

**Alinéa 2**

Le **médicament concerné** est référencé au programme d'actions de l'établissement en matière de bon usage des médicaments et les règles en lien avec ce PLT sont validées

OUI

La situation répond aux critères définis dans le protocole local

OUI

Renouvellement et adaptation* possible **pour les problèmes liés à la thérapeutique (de bon usage) identifiés pour ce médicament.**
Les modalités de mise en œuvre (directe ou concertée) définies dans le protocole local en fonction du PLT et/ou du médicament concerné.

*Liste des renouvellements et adaptations possibles : Ajout ; Arrêt ; Substitution ou échange ; Choix de la voie d'administration ; Suivi thérapeutique ; Optimisation des modalités d'administration ; Adaptation posologique ; Renouvellement
A l'exclusion de la primo-prescription

Liens utiles



Synthèse
codification



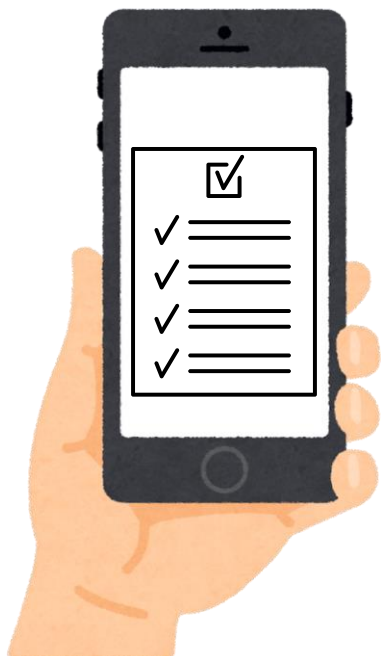
Modèle bilan
médicamenteux



Never Events



Fiche RAP



SCANNEZ-NOUS !



Notre site



Suivez-nous sur
LinkedIn !